

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Holzbearbeitungsmechaniker/ Holzbearbeitungsmechanikerin**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de  
Mécanicien/mécanicienne en façonnage du bois**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Fabrication de produits semi-finis et finis en bois, sur la base de commandes de travail, de façon autonome ou en équipe
- Planification et coordination du travail, détermination des étapes de travail
- Sélection des matériaux requis
- Pilotage, surveillance et optimisation des processus de fabrication
- Prise de mesures relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail, ainsi qu'à la protection de l'environnement sur le lieu de travail,
- Contrôle de l'exécution correcte des travaux, documentation des travaux
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité, et saisie des quantités et du temps de travail en vue du calcul des prestations fournies
- Préparation des flux de travail
- Installation et protection des postes de travail
- Élaboration et application de documents techniques
- Réalisation de mesures
- Tri, mesure, contrôle et stockage de bois et de matières premières
- Installation et entretien d'outils mécaniques
- Installation, utilisation et entretien d'appareils, de machines et d'installations
- Surveillance des processus de production
- Séchage et traitement à la vapeur de bois
- Mise en œuvre de mesures de protection du bois
- Transport, entreposage et entretien de produits finis et semi-finis
- Préparation de l'expédition des produits

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les mécaniciens/mécaniciennes en façonnage du bois fabriquent industriellement du bois de construction, de raboterie, des éléments de construction en bois collé, des matériaux et d'autres produits finis en bois. Ils travaillent dans des entreprises/ateliers de scierie, de raboterie, de collage et de façonnage industriel du bois.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### (\*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien            91 - 81 points = 2 = bien            80 - 67 points = 3 = satisfaisant            66 - 50 points = 4 = suffisant            49 - 30 points = 5 = médiocre            29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Agent de maîtrise (h/f) spécialisation Bois,            Technicien/technicienne du bois</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Mécanicien/mécanicienne en façonnage du bois en date du 15.07.2004 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1645) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 29.01.2004), (BAZ. - Journal des annonces officielles - n° 200a du 21.10.2004)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b></p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p><b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b></p> <p><a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a></p> <p><b>Centres Nationaux Europass</b></p> <p><a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>